

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 11 JUIN 2019

portant nomination des examinateurs qualifiés, adjoints au jury, du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2019 portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineurs qualifiés, adjoints au jury, du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019, dans le cadre de l'épreuve pratique d'admission :

- pour la conception du sujet et la correction de l'épreuve pratique relative à l'étape de production « décalquage offset » (catégorie « décoration ») : Madame Isabelle MAJ, technicienne d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », atelier impression d'art, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- pour la correction de l'épreuve pratique relative à l'étape de production « gravure » (catégorie « décoration ») : Madame Camille BÉ-DREUX, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cheffe de l'atelier impression d'art, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- pour la conception du sujet et la correction de l'épreuve pratique relative à l'étape de production « polissage-ajustage » (catégorie « façonnage ») : Madame Véronique KRONBERGER, technicienne d'art de classe supérieure, métiers de la céramique, spécialité « céramique », service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 JUIN 2019

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

